

BUDGET 2017

SYNTHESE DES BUDGETS ET CA DE LA CCV

Budget principal CCCC

Tableau récapitulatif année 2017

	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
restes à réaliser 2016			1 604 795 €	1 567 237 €	1 604 795 €	1 567 237 €
prévisions 2017	6 902 475 €	6 902 475 €	5 002 414 €	5 039 972 €	11 904 889 €	11 942 447 €
totaux 2017	6 902 475 €	6 902 475 €	6 607 209 €	6 607 209 €	13 509 684 €	13 509 684 €

Immobilier d'entreprise

Tableau récapitulatif année 2017

	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
restes à réaliser 2016			9 130 €	0 €	9 130 €	0 €
prévisions 2017	36 664 €	36 664 €	675 498 €	684 628 €	712 162 €	721 292 €
totaux 2017	36 664 €	36 664 €	684 628 €	684 628 €	721 292 €	721 292 €

SPANC

Tableau récapitulatif année 2017

	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
restes à réaliser 2016			75 402 €	74 265 €	75 402 €	74 265 €
prévisions 2017	91 384 €	91 384 €	1 880 €	3 017 €	93 264 €	94 401 €
totaux 2017	91 384 €	91 384 €	77 282 €	77 282 €	168 666 €	168 666 €

ZAE de Chateau

Tableau récapitulatif année 2017

	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
restes à réaliser 2016			0 €	0 €	0 €	0 €
prévisions 2017	218 993 €	218 993 €	157 649 €	157 649 €	376 642 €	376 642 €
totaux 2017	218 993 €	218 993 €	157 649 €	157 649 €	376 642 €	376 642 €

ZAC de Bromont

Tableau récapitulatif année 2017

	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
restes à réaliser 2016			0 €	0 €	0 €	0 €
prévisions 2017	264 830 €	264 830 €	268 847 €	268 847 €	533 677 €	533 677 €
totaux 2017	264 830 €	264 830 €	268 847 €	268 847 €	533 677 €	533 677 €

Maison de santé Pontgibaud

Tableau récapitulatif année 2017

	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
restes à réaliser 2016			1 048 714 €	620 614 €	1 048 714 €	620 614 €
prévisions 2017	12 795 €	12 795 €	268 196 €	696 296 €	280 991 €	709 092 €
totaux 2017	12 795 €	12 795 €	1 316 910 €	1 316 910 €	1 329 706 €	1 329 706 €

BUDGETS CUMULES 2017

	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
restes à réaliser 2016	0 €	0 €	2 738 041 €	2 262 116 €	2 738 041 €	2 262 116 €
prévisions 2017	7 527 141 €	7 527 141 €	6 374 484 €	6 850 409 €	13 901 625 €	14 377 551 €
totaux 2017	7 527 141 €	7 527 141 €	9 112 525 €	9 112 525 €	16 639 667 €	16 639 667 €

CONTRAT AMBITION REGION

La Région Auvergne Rhône Alpes met en place plusieurs types de contrat permettant aux collectivités de financer une partie des investissements sur leur territoire :

- Le contrat ambition région :
- Le plan ruralité
- Le dispositif centre et pôle de services.

Les deux premiers concernent le territoire, le troisième s'adressant uniquement aux communes de plus de 2 000 habitants.

Les domaines d'intervention ne sont pas figés, mais la région étudiera en priorité les projets relevant des domaines d'intervention de l'aménagement du territoire comme les investissements favorisant l'amélioration des services à population, les aménagements d'espaces publics concourant à l'attractivité économique et touristiques des centres bourgs, les aménagements de proximité favorisant la pratique du sport et les activités culturelles, projets de rénovation thermique.....

1/ le Plan ruralité :

Il concerne tous les autres projets susceptibles d'être portés par les communes dont une subvention inférieure à 30 000 € HT est sollicitée. Ils sont adressés directement par les communes à la Région et l'instruction aura lieu au fil de l'eau.

2/ Le contrat ambition région :

Contrat conclu pour une durée de trois ans, au niveau des communautés de communes. Ces contrats permettent de financer les projets d'investissements pour lesquels une demande de subvention supérieure à 30 000 € HT est sollicitée. Ces projets doivent être portés à la connaissance de la Communauté de communes qui délibérera pour adresser le dossier global à la région, cependant même avec une délibération de la Communauté de communes ces projets restent portés et financés par les communes.

Attention : il s'agit d'un contrat signé pour 3 ans. Un avenant pourra être négocié avec la région courant 2018.

Il appartient à la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans de délibérer sur les projets à inscrire à ce contrat.

Les projets à inscrire pour l'année 2017 sont les suivants :

Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Descriptif succinct de l'opération	Calendrier de réalisation	Coût total HT	Intervention régionale	
					Taux	Montant de subvention sollicité
Chapdes-Beaufort	Aménagement d'un pôle commercial	Installation d'un restaurant, de deux logements locatifs et de deux locaux commerciaux	2017	650 000,00 €	15,4%	100 000,00 €
Herment	Réhabilitation de la salle des fêtes	Redynamisation du quartier historique du bourg dans le quartier de la Halle : réhabilitation et extension de la salle polyvalente.	2017	626 850,00 €	20,0%	125 370,00 €
Landogne	Rénovation du bâtiment Maison des associations	Rénovation d'une ancienne maison de bourg pour aménager un espace d'accueil et d'échanges avec les associations du territoire, un lieu d'exposition (thématique tuileries et briqueteries des Combrailles), un petit commerce de proximité sous la forme d'un bar (gestion exercée par une équipe de	2017	202 000,00 €	19,8%	40 000,00 €

		bénévoles				
Pontaumur	Rénovation du centre-bourg et création d'une liaison piétonnière		2018	350 000,00 €	40,0%	140 000,00 €
Puy Saint Gulmier	Rénovation et mise en valeur du site de l'église	Dans le cadre de la dynamisation du cœur de bourg, projet d'aménagement de la place de l'église et de rénovation de l'église: renouvellement des façades et de la toiture.	2017	498 000,00 €	38,2%	190 000,00 €
Saint-Avit	Réhabilitation d'un bâtiment en salon de coiffure/agence de poste/Mairie	Projet de mutualisation d'un bâtiment en Mairie avec guichet, agence postale communale et salon de coiffure	2017	428 868,00 €	20,1%	86 000,00 €
Tralaigues	Rénovation salle des fêtes et Mairie	Rénovation, agrandissement et mise en accessibilité du bâtiment regroupant les locaux du secrétariat de Mairie et la salle polyvalente	2017	233 349,00 €	39,9%	93 000,00 €
Total				2 989 067 €	26%	774 370 €

Les projets à inscrire pour l'année 2018 sont les suivants :

Maître d'ouvrage	Intitulé opération	Montant opération	Subvention sollicitée	Taux
GIAT	Création d'un pôle touristique sur le site naturel de la Ramade	240 000 €	96 000 €	40%
BOURG LASTIC	Unités de vie	890 000 €	350 000 €	40 %
CHAPDES BEAUFORT	Aménagement d'un restaurant de 2 locaux commerciaux et de deux logements locatifs	650 000 €	100 000 €	15,40 %
CHAPDES BEAUFORT	Aménagement d'une salle polyvalente	380 000 €	76 000 €	20 %

HERMENT	Réhabilitation et Extension de la salle des fêtes	626 850 €	125 370 €	20%
PONTAUMUR	Réaménagement du centre bourg : création d'un parc nature loisirs et d'une liaison douce entre le marché couvert et le pôle santé	350 000 €	140 000 €	40 %

SPORTS ET LOISIRS

1 / Harmonisation des tarifs de location du matériel communautaire

Monsieur le Président rappelle que la commission Sports et Loisirs s'est réunie le 4 avril afin de proposer les tarifs de location du matériel communautaire.

La commission propose de fixer les tarifs suivants :

❖ <u>TARIFS</u>	Association ou collectivité			Privé ou entreprise		
	2 jours	4 jours	7 jours	2 jours	4 jours	7 jours
1 tente de réception 5 X 8	60 €	80 €	140 €	120 €	160 €	280 €
1 tente de réception 5 X 12	90 €	120 €	210 €	180 €	240 €	420 €
2 tentes de réception 5 X 12	140 €	180 €	320 €	280 €	360 €	640 €
3 tentes de réception 5 X 12	190 €	240 €	430 €	380 €	480 €	860 €
4 tentes de réception 5 X 12	240 €	300 €	540 €	480 €	600 €	1 080 €
5 tentes de réception 5 X 12	290 €	360 €	650 €	580 €	720 €	1 300 €
Podium	140 €	170 €	310 €	280 €	340 €	620 €
1 stand	10 €	15 €	25 €	20 €	30 €	50 €
Grilles d'exposition	gratuit			1 €		
Barrières	gratuit			2 €		
1 table	gratuit			1 €		
1 banc	gratuit			0.50 €		

Le siège social de l'association ou la manifestation doivent impérativement se trouver sur le territoire de la Communauté de Communes.

Les associations caritatives dont le siège est situé sur le territoire communautaire bénéficieront de la gratuité du matériel, telles que les pompiers, la ligue contre le cancer, le don du sang, Alzheimer, le Téléthon,...

Chaque mairie du territoire Chavanon Combrailles et Volcans bénéficie d'une gratuité par an : 1 tente, 1 stand et 1 podium. Seule la commune sera signataire de la convention et sera donc responsable en cas de détérioration (assurance).

Tout matériel qui aura été réservé sera automatiquement facturé. La priorité sera donnée aux associations.

Aucune location ne pourra être effectuée à l'extérieure du territoire de la Communauté de Communes en 2017.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

- **APPROUVE** la proposition de son Président,
-
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de cette action et à signer tous les documents correspondants.

2/ Harmonisation des tarifs de location des gymnases

Monsieur le Président rappelle que la commission Sports et Loisirs s'est réunie le 4 avril afin de proposer les tarifs de location des gymnases pour les associations extérieures au territoire.

La commission propose de fixer le tarif horaire de location à 16 €.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

- **APPROUVE** la proposition de son Président,
-
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de cette action et à signer tous les documents correspondants.

PERSONNEL

1 / Remplacement de fonctionnaire indisponible

Conformément à l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au conseil communautaire d'autoriser M. le Président à recruter du personnel pour remplacer les fonctionnaires et agents non titulaires momentanément indisponibles.

Il est proposé au Conseil communautaire de recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires pour remplacer des agents momentanément indisponibles.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

- **APPROUVE** la proposition de son Président,
-
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de cette action et à signer tous les documents correspondants.

2 / Recrutement pour emploi saisonniers activité du centre de loisirs de Bourg Lastic

Monsieur le Président indique que l'accueil de loisirs de Bourg Lastic organise régulièrement des mini-camps lors des vacances scolaires.

Afin d'assurer l'encadrement des enfants et des jeunes selon les normes fixées par la loi, il convient d'ouvrir régulièrement des postes d'adjoints d'animation contractuels pour ces périodes.

Afin de faciliter et d'éviter tous blocages, il est proposé d'autoriser le Président à signer ces contrats de recrutement saisonniers selon les crédits définis au budget 2017.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

- **APPROUVE** la proposition de son Président,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de cette action et à signer tous les documents correspondants.

ADHESION

1/ Convention retraite centre de gestion

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 24 modifié par la loi 2007-209 du 19 février 2007, qui autorise le Centre de Gestion à assurer toutes tâches en matière de retraite et d'invalidité pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics,

Vu les lois n° 2003-775 du 21 août 2003 et n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu le décret n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme n° 2014-19 en date du 11 avril 2014,

Considérant que les collectivités territoriales ont en charge l'instruction des dossiers de retraites de leurs agents affiliés à la CNRACL et que cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion au service retraites créé par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme,

Considérant les prestations spécifiques offertes par le service retraites du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme telles que décrites dans la convention d'adhésion,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

- o décide d'adhérer au **service retraites** compétent en matière de procédures des actes de gestion du régime spécial afin de bénéficier de l'assistance et de l'expertise des correspondantes locales CNRACL du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017,
- o prend acte que les barèmes actuels prévoient une tarification liée au nombre d'agents affiliés à la CNRACL dans la collectivité et pourront être actualisés par décision du Conseil d'administration du Centre de gestion,
- o autorise l'autorité territoriale à signer la convention proposée par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme,
- o inscrit les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion au service retraites.

TAUX ET TAXES

1/ Vote des taux de fiscalité

Monsieur le Président indique au Conseil Communautaire que l'année 2017 est une année de transition suite à la fusion des 3 communautés de Communes.

Monsieur le Président indique qu'il convient de voter pour l'année 2017 les taux applicables en matière de Cotisation Foncière des Entreprises, de taxe d'habitation, de taxe foncière bâtie et de taxe foncière non bâtie.

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire l'état officiel fourni par la Direction des Finances Publiques présentant les taux pouvant être appliqués sur le territoire suite à la réforme de la fiscalité.

Il propose au Conseil Communautaire de retenir les taux mentionnés dans les documents des services des finances publics sans période de lissage (hors CFE).

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de reconduite sur son territoire pour l'année 2017 les taux suivants :
 - Taxe d'Habitation : 9.47 %
 - Taxe sur le Foncier bâti : 0.659%
 - Taxe sur le Foncier non bâti : 6.94%
 - Cotisation Foncière des Entreprises : 25.35%

2/ Attributions de compensation

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire les recettes de la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans pour l'année 2017. En raison de la fusion des 3 intercommunalités, il indique que le montant des Attributions de Compensations indiquées ci-dessous reprend les montants attribués à chaque création des EPCI fusionnés.

Il indique que ce montant sera revu en fonction des travaux de la Commission Locale d'Evaluation et de Transferts de Charges

COMMUNES	Montant total du reversement
CELLE	2 110,00 €
CISTERNES-LA-FORET	12 359,00 €
COMBRAILLES	3 299,00 €
CONDAT-EN-COMBRILLE	30 203,00 €
FERNOEL	1 236,00 €
GIAT	96 873,00 €
LANDOGNE	15 712,00 €
MIREMONT	38 221,00 €
MONTEL-DE-GELAT	34 797,00 €
PONTAUMUR	119 545,00 €
PUY-SAINT-GULMIER	2 186,00 €
SAINT-AVIT	79 719,00 €
SAINT-ETIENNE-DES-CHAMPS	129,00 €
SAINT-HILAIRE-LES-MONGES	3 236,00 €
TRALAIGUES	9 463,00 €
VILLOSANGES	45 325,00 €
VOINGT	10 547,00 €
BROMONT-LAMOTHE	348 187,00 €
CHAPDES-BEAUFORT	54 695,00 €

LA GOUTELLE	78 034,00 €
MONTFERMY	108 968,00 €
PONTGIBAUD	144 360,00 €
SAINT-JACQUES D'AMBUR	37 136,00 €
SAINT-PIERRE-LE-CHASTEL	28 957,00 €
BOURG-LASTIC	91 508,00 €
HERMENT	11 800,00 €
MESSEIX	39 833,00 €
PRONDINES	6 292,00 €
SAINT-GERMAIN	1 648,00 €
SAUVAGNAT	454,00 €
SAVENNES	4 856,00 €
TORTEBESSE	44,00 €
VERNEUGHEOL	1 469,00 €
BRIFFONS	18 578,00 €
LASTIC	552,00 €
SAINT-SULPICE	64 832,00 €

Ces montants seront versés trimestriellement aux différentes communes. Une régularisation concernant la prise en compte du rapport de la CLECT aura lieu lors du reversement du dernier trimestre.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Oui l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la proposition du Président et l'autorise à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.